

# SEANCE DU 09 AVRIL 2008

L'an deux mil huit, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 03/04/2008, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Etaient présents : Mrs BRUNET, CHAMPIGNY, Mme CHAVIGNY, Mrs MONTIER, DOREAU, Mme GUERIN Isabelle, Mrs DURAND, GRENAT, VANDENDORPE, AVOLIO, Mme CHEVALIER, Mr MAURICE formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme BOURGUIGNON

Absente : Mme GUERIN Magali.

Monsieur MASSÉ David est élu secrétaire.

Assistait également : Mr MURET, Receveur Municipal de Sainte-Maure.

\*\*\*\*\*

## 1 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE 2008 DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition de 2008.

Après avoir pris connaissance des variations des bases d'imposition pour 2008 et des taux proposés,

Après avoir calculé le produit assuré pour l'année 2008,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reconduire les taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2008

Taxe d'Habitation	11,18%
Taxe Foncière (bâti)	14,96%
Taxe Foncière (non bâti)	34,21%
Taxe Professionnelle	16,31%

Ce qui donne un produit fiscal attendu de **137 652 Euros**.

## 2 – BUDGET COMMUNAL ANNEE 2008

Monsieur le Trésorier procède, article par article, à l'explication des sommes prévues en recettes et en dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget de l'année 2008 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>381 808,00 Euros</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>375 119,00 Euros</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les sommes au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre avec définition de l'opération pour la section d'investissement.

VOTE, à l'unanimité, le budget unique de l'année 2008.

## 3 - BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT ANNEE 2008

Monsieur le Trésorier procède, article par article, à l'explication des sommes prévues en recettes et en dépenses pour les sections d'exploitation et d'investissement.

Le budget 2008 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>44 230,00 Euros</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>51 871,00 Euros</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE, à l'unanimité, le budget unique M49 du service assainissement de l'année 2008.

#### **4 - EXTENSION ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS SCOLAIRES AVENANT AU MARCHE DES LOTS n° 3 et n° 10**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'extension et l'aménagement des bâtiments scolaires, il convient d'établir des avenants pour les lots n°s 3 et 10.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 26 avril 2007,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2008,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de conclure les avenants d'augmentation et de réduction ci-après détaillés avec les entreprises suivantes :

##### **Lot n° 03 – Couverture/Zinguerie Sarl BOUVET L'Ile Bouchard**

Montant marché initial 5 368,46 € H.T.

Avenant n° 1 + 580,00 € H.T.

(Raccord de couverture avec l'extension)

Avenant n° 2 + 795,50 € H.T.

(Raccord du chéneau en zinc coté du voisin)

**Nouveau montant du marché 6 743,96 € H.T.**

##### **Lot n° 10 – Plomberie/Sanitaires M. SAUVAGEON Nouâtre**

Montant marché initial 3 143,46 € H.T.

Avenant n° 1 + 191,49 € H.T.

(Plus value pour installation d'un nouveau chauffe-eau  
et suppression d'un urinoir Travaux en moins value)

**Nouveau montant du marché 3 334,95 € H.T.**

Autorise le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

#### **5 - Concours du Receveur Municipal : ATTRIBUTION D'INDEMNITES**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 2-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précisé et sera attribuée à Mr Stéphane MURET, Receveur Municipal

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 Euros par an.

## **6 – PERSONNEL COMMUNAL : CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

Monsieur le Maire informe les membres présents que le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi signé avec Monsieur Cuvelier Dominique se termine le 31 Mai 2008.

Dans le cadre de l'accompagnement vers l'emploi des salariés en CAE, le FLES (Fonds Local Emploi Solidarité) organise des formations complémentaires des contrats aidés.

Monsieur Cuvelier pourrait prétendre à une formation complémentaire pour l'obtention du permis C. Le coût de cette formation d'un montant de 1 450 Euros serait à la charge de la Commune.

Une aide financière aux frais liés à cette formation complémentaire (taux de 30 à 70%) peut être allouée à la commune.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Accepte d'inscrire Monsieur Cuvelier à la formation complémentaire : Examen du Permis C à l'organisme FORGET Formation de Joué-Lès-Tours pour un montant de 1 450,00 Euros net.

(Stage du 05 au 26 mai 2008 – 105 H +examens – Lieu : Joué-Lès-Tours).

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le C.E.R. FORGET S.A. de Joué-Lès-Tours et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Sollicite l'aide financière auprès du F.L.E.S. Arrondissement de Chinon et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2008.

## **7 – EMPLOI VACANT : Poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe**

Dans le cadre de la vacance d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe au sein de la Commune et suite à l'entretien qui s'est déroulé le 21 Mars 2008 avec Monsieur Cuvelier, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Cuvelier a postulé pour l'emploi proposé.

## **8 – ADHESION A L'A.S.E.P.T. (ASSOCIATION SERVICES EMPLOI POUR TOUS)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE l'adhésion de la Commune à l'Association Services Emploi Pour Tous de Sainte-Maure-de-Touraine et autorise le règlement du montant de l'adhésion qui s'élève à 8,00 Euros pour l'année 2008.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire appel à l'A.S.E.P.T. en cas de besoin occasionnel de personnel pour exécuter des missions ponctuelles ou de petits travaux et à signer tous documents y afférents.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2008.

## **9 – Désignation des délégués aux Commissions Administratives de révision des listes électorales politiques (Année 2009)**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Tours sollicitant trois noms de citoyens de la Commune pour la désignation d'un délégué qui accepterait de faire partie de la commission administrative de révision des listes électorales politiques.

Sont proposés :     Mr Claude JAHAN  
                              Mr Philippe DOREAU  
                              Mr Jean-Paul DURAND

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Route de l'Eau** : Samedi 10 Mai 2008 Animations avec le C.P.I.E. de Seuilly et le Comité des Fêtes de Marcilly.

Le Conseil Municipal fixe le Samedi 26 Avril 2008 pour la journée de nettoyage des bords de Vienne.

## **CEREMONIE du 8 Mai**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à la cérémonie du 8 Mai.

Le programme s'établit comme suit :

11 H 30      Rassemblement, Place du 8 Mai

Défilé et dépôt de gerbe au Monument aux Morts

12 H          Vin d'honneur, salle des Fêtes

Suivi du repas offert aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Fait et délibéré les an, mois et jour susmentionnés.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Les membres présents,